

SYNDICAT MIXTE DU PAYS TYROSSAIS

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 15/12/2025

ID : 040-254002710-20251203-TYR_DL3_31225-DE



N°3

Objet : Délégations confiées à la Présidente du Syndicat Mixte en matière de marchés publics et d'accords-cadres

Le 3 décembre 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Tosse sous la présidence de Mme Sylvie BERGEROO, Présidente du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes

- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Jean-Marc LESPADE

Pour la commune de Tosse

- M. Jean-Claude DAULOUEDÉ
- M. Philippe MORICHÈRE

Pour la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse

- M. Régis GELEZ
- M. Régis DUBUS

Avait donné procuration :

- Mme Sandra TOLLIS à Mme Sylvie BERGEROO

Etaient excusés :

- Mme Rachel DURQUETY
- M. Louis GALDOS
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sylvie PEDUCASSE
- M. Gilles DOR

Etaient également présents :

- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY pour le Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU le rapport du 1^{er} Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de donner délégation à la Présidente du Syndicat Mixte, pendant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- et de préciser que la Présidente du Syndicat Mixte rendra compte des actes pris dans le cadre de ces délégations à la plus proche réunion utile du Comité Syndical.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sylvie BERGEROO